



MONTUSSAN

ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° PM-AC-2026-05-007

Le Maire de la commune de MONTUSSAN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande présentée par la société SCOP CANA ELEC, sise rue Blaise Pascale ZA BETHAILHE à ARTIGUES-PRES-BORDEAUX (33370), pour la route de Lalande et le chemin de Sarail à MONTUSSAN (33450) ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du **lundi 22 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026**, la société SCOP CANA ELEC est autorisée à faire des travaux de dépose des supports, pour le compte de ENEDIS, route de Lalande et chemin de Sarail à MONTUSSAN (33450).

ARTICLE 2 :

La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h pour les riverains.

ARTICLE 3 :

Une voie de circulation sera neutralisée, une alternance manuelle sera mise en place.

ARTICLE 4 :

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle règlera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

ARTICLE 5 :

La réfection de la chaussée touchée par une traversée, devra être particulièrement soignée par une reprise avec une sur largeur **de 1 m de part et d'autre de la fouille**. Elle devra être réfectionnée en calcaire + enrobé (suivant l'état actuel de la route). La réfection de l'accotement et/ou trottoir devra être particulièrement soignée. Il sera repris conformément à l'état actuel. La remise en état doit être effectuée dans les quinze jours.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.



MONTUSSAN

ARTICLE 7 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 8 :

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de Montussan, la Gendarmerie de Carbon-Blanc, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de Saint-Loubès et à la société VEOLIA à Pompignac.



Montussan, le 19 mai 2026

Le Maire,

Frédéric DUPIC

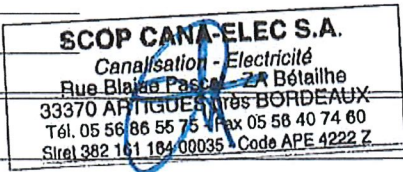


PA-AC-2026-05-007

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Ministère chargé des transports</p>	<h3>Demande d'arrêté de police de circulation</h3> <p>Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <h4>Gestionnaires des réseaux routiers</h4>	 <p>N° 14024*01</p>
---	---	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SCOP CANA ELEC
 Adresse : Rue Blaise Pascal - ZA Bétailhe
 Code postal : 33370 Localité : ARTIGUES PRES BORDEAUX Pays :
 Nom contact : NOUGARO Prénom contact : Jérôme
 Téléphone : 06 22 57 09 74 Indicatif pays :
 Fax : Indicatif pays :
 Courriel : c.rodriguez@canaelec.com



Site bénéficiaire est différent du demandeur
 Dénomination : ENEDIS - GIR DES GRAVES
 Adresse : Allée Carthon Ferrière - BP 110
 Code postal : 33173 Localité : GRADIGNAN Pays :
 Nom contact : CURIEN Prénom contact : Quentin
 Téléphone : 06 66 51 60 25 Indicatif pays :
 Fax : Indicatif pays :
 Courriel : quentin.curien@enedis.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____
 Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : Chemin de Sarail, Route de Lalande
 Code postal : 33450 Localité : MONTUSSAN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : Travaux de dépose des supports
 Date prévue de début des travaux : 22/06/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 5 Date de début de réglementation 22/06/2026
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Par panneaux
 Restriction de chaussée
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : _____ km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :
 Alternat par panneaux : Route de Lalande
 Route barrée sauf riverains : Chemin de Sarail

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination : Nous-mêmes

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : 332405013

Fait à : ARTIGUES PRES BORDEAUX Le : 11/05/2026

Nom : RODRIGUEZ Prénom : Céline Qualité : Assistante Exploitation

(DAC_P2_V5_v1.00)